

Éditorial

Lysiane Roch, rédactrice en chef

Débats sur la nationalisation de l'eau au Québec

La proposition amenée par la Commission Jeunesse du Parti Libéral sur la nationalisation de l'eau au Québec a suscité bien des réflexions au Québec dans les derniers mois. Même si la résolution a finalement été abandonnée en raison de son caractère complexe, elle a tout de même fait surgir un débat de fond nécessaire.

D'emblée, le terme *nationalisation* paraît sympathique aux milieux de gauche. Il fait référence au contrôle de l'État sur ses ressources et semble donc en mesure de favoriser leur protection. On pouvait retrouver cette idée dans le débat qu'on a entendu à l'émission *Il va y avoir du sport* le 7 octobre 2005, à l'antenne de Télé-Québec. Hélène Pedneault, auteure, et André Bouthillier, président d'Eau Secours, avaient alors défendu la position de la nationalisation contre Maxime Bernier, vice-président de l'Institut économique de Montréal et Jean-Robert Sansfaçon, rédacteur en chef du Devoir. D'autres groupes, comme la section Estrie de la Ligue des droits et libertés et l'Association Québécoise pour un Contrat Mondial de l'Eau, se positionnent plutôt contre cette idée de nationalisation. Pour ces groupes, la nationalisation ne favoriserait ni une meilleure protection de la ressource, ni un meilleur respect du droit d'accès.

Si la nationalisation de l'hydroélectricité, des chemins de fer ou des mines donnent un plus grand contrôle à l'État sur ces ressources, c'est parce qu'elle implique un *transfert de propriété* qui s'effectue sur un bien ou un service ayant une *nature économique*. Mais ces deux dimensions ne peuvent s'appliquer à l'eau en raison de son

statut et de sa nature uniques. Les enjeux de la nationalisation de l'eau diffèrent donc largement de ceux des autres ressources.

L'eau présente bien une fonction économique, mais il ne s'agit ni de la seule, ni de la plus importante. L'eau est une « ressource » unique qui diffère de toutes les autres ressources en raison de son caractère vital et insubstituable. L'eau est nécessaire à la vie des écosystèmes et des êtres humains et rien ne peut la remplacer. Seul l'air, à ce titre, peut lui être comparé car il présente de telles caractéristiques. À quelles réactions assisterions-nous si on nous proposait de nationaliser l'air afin d'en faire un commerce durable? Parmi les fonctions de l'eau, on note une fonction de survie et de santé, d'habitat pour de nombreuses espèces animales et végétales, de transport et de participation à de nombreux processus de production. L'usage économique de l'eau correspond à cette dernière fonction et la nationalisation ne permet pas en soi de protéger les autres fonctions. Or, dans une hiérarchie des usages, la fonction économique ne devrait être considérée qu'une fois que tous les autres usages sont assurés, car ceux-ci sont essentiels au maintien de la vie sur la planète au sens large.

Les partisans de la nationalisation de l'eau font aussi valoir l'idée d'un transfert de propriété du privé vers le public. Cette idée témoigne d'une méconnaissance du statut juridique de l'eau au Québec. En effet, le principe général de notre droit au Québec veut que l'eau, tout comme l'air, soient des *choses communes*, qui ne sont pas susceptibles de propriété. Ce principe est généralement admis en ce

qui concerne les eaux de surface. En ce qui concerne les eaux souterraines, de nombreux documents gouvernementaux véhiculent l'idée qu'elles peuvent être susceptibles d'appropriation, mais aucune disposition de l'ancien ou du nouveau Code civil ne vient justifier cette position. D'ailleurs, dans le cycle hydrologique, les eaux de surface et les eaux souterraines ne sont pas compartimentées dans des espaces séparés : il s'agit de la même eau qui circule.

Ainsi, si on se réfère au statut juridique de l'eau au Québec, on constate qu'il n'est point nécessaire de nationaliser pour éviter une appropriation de la ressource par les entreprises : l'eau est en soi inappropriable. Cependant, une volonté politique forte s'avérerait nécessaire pour défendre le statut de chose commune de l'eau et en assurer une gestion durable. En fonction de ce statut, tout le monde a le droit d'avoir accès à cette ressource et d'en faire un usage qui ne va pas à l'encontre de l'idée de chose commune, mais c'est à l'État que doit revenir non pas la propriété, mais la responsabilité de hiérarchiser les différents usages et de les réglementer.

En plus de ne pas se présenter comme un moyen pertinent pour atteindre un objectif de protection de l'eau, la nationalisation pourrait même signifier un pas en arrière. En effet, elle implique une modification du statut juridique de l'eau. L'eau deviendrait appropriable, l'État en étant le propriétaire, à moins qu'il ne décide plus tard de la privatiser... Dans un cas comme dans l'autre, on perdrait ce statut rare (peu de pays jouissent d'un tel statut de l'eau) qui ouvrirait pourtant des perspectives très intéressantes. De plus, en faisant de l'eau une propriété, on risque qu'elle ne devienne soumise aux accords de commerce tels l'AGCS et l'ALÉNA.

Le débat sur la nationalisation de l'eau est en réalité un faux débat dans lequel on confond les fins avec les moyens. L'objectif de protection de la ressource est certes louable, mais pourquoi doit-on envisager la nationalisation quand d'autres moyens beaucoup plus appropriés existent et ne sont pas mis en œuvre? Nous n'avons qu'à penser à la politique nationale de l'eau, pour laquelle nous attendons toujours un cadre juridique d'application. Pour imposer des redevances aux entreprises qui exploitent les eaux souterraines et pour réglementer cette exploitation ainsi que d'autres usages, le gouvernement du Québec n'a nul besoin d'avoir recours à la nationalisation, il a déjà les moyens juridiques de le faire. Il faut plutôt se demander si ce n'est pas la volonté politique qui manque.

¹ Les jeunes libéraux ont plutôt opté pour des États généraux sur la question de la protection de la ressource. À ce sujet, voir Moisan, Mylène. 2005. « Les jeunes libéraux se dégonflent ». *Le Soleil*, dimanche 7 août, p. A10.

² L'AQCMÉ a d'ailleurs produit un document très intéressant à ce sujet, intitulé *Nationaliser l'eau au Québec : une solution pour protéger et garantir l'accès à cette ressource vitale?* www.manifesteau.qc.ca

³ Petrella, Riccardo. 1998. *Le manifeste de l'eau: pour un contrat mondial*. Bruxelles : Éditions Labor, 150 p.

⁴ Si l'hydroélectricité peut être remplacée par d'autres formes d'énergie et que les bananes peuvent être remplacées par d'autres aliments, aucun autre bien ne peut remplacer l'eau dans ses fonctions.

⁵ Le commerce durable de l'eau comme motif de nationalisation est une idée qui a été amenée par Simon Bégin, président de la Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec. Bégin, Simon. 2005. « Agir face à la sexualité précoce des adolescents. » *Le Soleil*, Éditorial, vendredi 5 août, p. A11.

⁶ Cantin Cumyn, Madeleine, Cumyn, Michelle et Claire Skrinda. 1999. *Le statut juridique de l'eau en droit québécois*. Mémoire présenté à la consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec, 59 p.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

Le site du mois...



Une newsletter de sensibilisation au Développement Durable à destination (d'abord) des étudiants : l'étudiant.

Le n°4 est consultable sur le site suivant :

[http://
www.etudiantsetdeveloppement.org/ED/](http://www.etudiantsetdeveloppement.org/ED/)

L'événement du mois...

10 novembre 2005

ENTRÉE LIBRE

Conférence et débat autour du film
Le cauchemar de Darwin

Un film saisissant sur les effets
de la mondialisation économique
suivi d'un débat.

En présence du réalisateur Hubert Sauper.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 17h15
Inscription (places limitées)
- 17h30
Projection du film *Le cauchemar de Darwin*
- 19h30
Conférence du réalisateur Hubert Sauper
- 19h50
Débat sur les effets
de la mondialisation en Afrique

Animation :
CORINNE GENDRON
Titulaire de la Chaire de responsabilité sociale
et de développement durable

Conférenciers :
DONNA MERGLER
Professeure à l'Institut des sciences de l'environnement
AKOUETE AKAKPO-VIDAH
Droits et Démocratie, spécialiste de la région des grands lacs

Salle Marie Gérin Lajoie
Université du Québec à Montréal
405, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec)
☎ Beiri UQAM

- **ENTRÉE LIBRE**
Réservation requise
Téléphone : (514) 987-3000 poste 6696
Courriel : crsdd@uqam.ca

CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable
UQAM



Le cauchemar de Darwin nous transpose sur les rives du plus grand lac tropical du monde, le lac Victoria, et nous révèle l'impensable : une catastrophe écologique, l'industrie fructueuse de la Perche du Nil, et le ballet incessant d'avions-cargos russes qui introduit des armes en Afrique.

Prix du Meilleur Film Documentaire Européen – EFA 2004

Prix Europa Cinémas – Festival International du Film de Venise 2004

Grand Prix Documentaire – Festival du film de l'Environnement Paris 2004

Prix du Public – Festival de Belfort 2004

Grand Prix du Meilleur Film – Festival de Copenhague 2004

Prix du Meilleur Documentaire – Festival de Montréal 2004

Sélection Officielle – Festival international du film de Toronto 2004

Sélection Officielle – Festival international du film de San Sebastian 2004

UQAM
Prenez position

La Chaire vous invite...

CHAIRE de responsabilité sociale et de développement durable
ESG UQAM

La Chaire vous convie à un séminaire scientifique

«Responsabilité sociale de l'entreprise et performance sociétale organisationnelle : une perspective de gestion»

PAR MONSIEUR FRANÇOIS LABELLE
Coordonnateur de l'Observatoire sur la gestion stratégique des ressources humaines, UQAM

QUAND ? Jeudi 17 novembre, 9h00 à 12h00

OÙ ? R-3465
Pavillon École des sciences de la gestion,
UQAM,
315, rue Sainte Catherine Est

Entrée libre

CHAIRE de responsabilité sociale et de développement durable
ESG UQAM

La Chaire vous convie au séminaire spécial

**POLITICAL CONSUMERISM AS
POLITICAL RESPONSABILITY**

PAR
MADAME DIETLIND STOLLE
Professeure adjointe au Département de sciences politiques,
Université Mc Gill

ET
MADAME MICHELE MICHELETTI
Professeure au Département de sciences politiques,
Université Karlstads



CHAIRE de responsabilité sociale et de développement durable
ESG UQAM

INSTITUT D'ÉTUDES INTERNATIONALES DE MONTRÉAL



Conférences de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable et de l'Institut d'études internationales de Montréal, dans le cadre du rendez-vous Citoyen Kyoto

Les enjeux de la Onzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Première réunion des Parties au Protocole de Kyoto

29 novembre 2005, 200, av. Sherbrooke ouest, SH-2800, 19h
Pierre Beaudet (Alternatives)

Lucien Royer ou Winston Gereluk (Internationale des services publics)
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

Keith Newman (Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier)

Bilan de la Onzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Première réunion des Parties au Protocole de Kyoto

12 décembre 2005, 200, av. Sherbrooke ouest, SH-2005, 19h.

Évelyne Dufault (UQAM)

Hugo Séguin (Équiterre)

Robert Noël de Tilly (Direction des politiques de l'air au Ministère Développement Durable, Environnement et Parcs).

Steven Guilbault (Greenpeace)

QUAND ? Jeudi le 17 novembre de 14h00 à 17h00

OÙ ? DE-2210
Pavillon de Design, UQAM
1440, rue Sanguinet

Entrée libre

Conférences...

18^{ème} Conférence annuelle en

DROIT ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une analyse pratique des derniers développements légaux et stratégies pour assurer votre conformité

Les 5 et 6 décembre 2005
Hôtel Omni Mont-Royal, 1050, rue Sherbrooke Ouest, Montréal

Programme entièrement mis à jour

SOUS LA CO-PRÉSIDENTIE DE :
Pierre B. Meunier
Associé principal
Fasken Martineau
DuMoulin s.r.l.
et
Monique Lussier
Monique Lussier, Avocate

Un groupe exceptionnel de spécialistes des milieux juridique, gouvernemental et corporatif vous présenteront des sujets tels que :

- Les tendances au niveau des recours collectifs affectant le domaine de l'environnement
- Les impacts du nouveau *Projet de loi sur le développement durable* sur le gouvernement et les entreprises
- La responsabilité civile du vendeur et de l'acheteur dans le cadre de transactions immobilières de terrains
- Comment faire face aux changements législatifs et défis associés à la gestion des matières résiduelles
- Des conseils pratiques pour gérer les problématiques liées au e-waste

En collaboration avec :

Société québécoise d'information juridique
sqij.qc.ca

HazMat Management

Institut Canadien

Réservez au 1-877-246-4832 • InstitutCanadien.com

20



UNISFÈRA
CENTRE INTERNATIONAL CENTRE

CONFÉRENCE**Entreprise et environnement :
Enjeux, stratégie et gestion**

Les 22 et 23 novembre 2005

Hôtel Hyatt Regency
1350 rue Jeanne Mance, MontréalCentre International Unifera International Centre
2001 Marie-Josée Est, Montréal (Québec) Canada H3H 1M5
T: +1-514-527-2636 F: +1-514-527-8612
www.unifera.org

Les projets d'exploitation minière de l'entreprise canadienne Barrick Gold Corporation dans la zone andine chilienne et argentine et leur impact sur l'environnement et sur les communautés paysannes et autochtones

César Padilla, Anthropologue,
Observatoire latino-américain de conflits
environnementaux
Samedi 22 octobre à 13:30
UQAM, Pavillon Hubert-Aquin, Local A-2830

Formulaire d'inscription

Nom :

Titre :

Organisation :

Courriel :

Retourner ce formulaire rempli à Brigitte Lefebvre à :
blefebvre@rrse.org ou par fax : (514) 722-2888

Les différentes Écoles du développement.

Synthèse du groupe de réflexion sur le développement de 2004-2005:

Par Marina Atsé

Introduction

Le développement fait partie des phénomènes les plus étudiés par les chercheurs depuis près d'un demi-siècle. En effet, la problématique du développement a pris de l'ampleur suite au discours d'investiture du Président Truman prononcé le 20 janvier 1949. C'est lors de ce discours que l'expression « sous-développé » fut employée pour la première fois. Cette expression faisait référence aux pays Africains, de l'Amérique Latine et Asiatiques. Ainsi de nombreux modèles, théories et politiques ont été développés pour amener ces pays à se développer. Mais nous constatons qu'à partir des années 60, les théories du développement furent remises en question, plusieurs auteurs s'interrogeant sur la nécessité du développement. Ainsi pouvons nous distinguer deux grandes écoles de pensées sur le développement. J'identifierai la première comme « optimiste ». Selon cette école, le développement économique des pays sous-développés est possible, le sous-développement n'étant qu'un retard de développement. La seconde que je qualifierai de « pessimiste », promeut l'inutilité du développement. Selon cette école le développement n'est pas positif, il ne résout aucun problème au contraire il en crée.

1) L'école optimiste du développement

Pour cette école, il faut s'interroger sur le processus du développement lui-même. Avant le XIX siècle, tous les pays étaient sous-développés. Ils sont sortis de cette situation grâce aux progrès techniques et aux inventions, dans le secteur agricole, puis industriel et aussi grâce à la libéralisation de l'économie et au passage à l'économie de marché. Le développement s'est progressivement diffusé de l'Angleterre jusqu'à l'extrême orient (Basseul, 1989).

Ainsi le sous-développement est dû au fait que la diffusion du progrès économique et de la révolution industrielle n'a pas encore eu le temps de se réaliser partout. Le développement est un phénomène lent et progressif qui peut prendre des décennies et même des siècles. Le pays qui est industriellement le plus avancé ne fait que montrer au pays moins avancé l'image de l'avenir qui l'attend. (Marx *in Capital*, 1946).

Rostow va expliquer le sous-développement par un retard de développement. Les sociétés suivent cinq étapes au cours de leur développement: la société traditionnelle, les conditions préalable au décollage, le décollage, le progrès vers la maturité et l'ère de la

consommation de masse.

La société traditionnelle : elle est stationnaire et l'agriculture est l'activité principale. 75% de la population active est engagée dans la production de denrées alimentaires.

Les conditions préalables au décollage : elle est caractérisée par de profondes mutations dans les trois secteurs non industriels (les transports, l'agriculture et le commerce extérieur). On assiste alors à la mise en place de structures favorables au développement notamment par le développement du système bancaire et la création de l'infrastructure nécessaire au développement industriel.

Le décollage : la croissance devient la fonction normale de l'économie. Les intérêts s'intègrent dans les coutumes et dans la structure même des institutions.

Le progrès et la maturité : la croissance gagne l'ensemble des secteurs de l'économie et on assiste à une mise en œuvre plus générale des techniques modernes.

L'ère de la consommation de masse : la production de biens de consommation durables et les services deviennent progressivement les principaux secteurs de l'économie.

Ainsi, la situation actuelle des pays sous-développés est donc normale. Ils n'ont pas encore atteint l'étape du décollage. Pour se développer, ils devront mettre en application, les modèles, les théories et les politiques du développement définis par les économistes.

Modèle dualiste : le développement avec une offre illimitée de main-d'œuvre (Lewis, 1954). Il implique une économie à deux secteurs, le secteur capitaliste et le secteur de subsistance (agriculture traditionnelle et secteur informel). C'est le modèle le plus célèbre de l'économie du développement. Le développement dans une économie dualiste consiste dans la réduction progressive du secteur archaïque et le renforcement du secteur moderne (Basseul, 1989).

Modèle de croissance néo-keynésien : taux d'épargne et coefficient de capital.

(suite de la page 9)...L'épargne et l'investissement sont au centre du processus de la croissance économique. Selon le modèle de Harrod-Domar (le plus utilisé en économie du développement), la croissance économique sera d'autant plus forte que le taux d'épargne sera élevé et le coefficient de capital faible.

La théorie de la Croissance Équilibrée (Rodan, Nurkse) : les infrastructures économiques et sociales jouent un rôle dans le développement. Elles représentent les équipements collectifs d'un pays qui facilitent les activités économiques (moyens de communication, bâtiments, énergie, adduction d'eau, etc.). Leur insuffisance constitue le principal obstacle au développement des pays pauvres. Les investissements dans les infrastructures doivent précéder le lancement d'investissements directement productifs. En reliant les marchés entre eux, les infrastructures permettront de développer les échanges et de rompre l'isolement de régions entières, d'élargir le marché national et les débouchés des firmes. Ensuite, il faut que l'action de l'État soit aidée par l'extérieur. Cette théorie nommée la grande poussée soutient que « Pour avoir la moindre chance de réussir [...] il faut consacrer un minimum de ressources à un programme de développement. Lancer un pays dans une croissance auto-entretenu c'est un peu comme faire décoller un avion. Il faut atteindre une vitesse critique au sol avant que l'appareil ne puisse décoller. »

Il faut que l'industrialisation se fasse sur plusieurs fronts en même temps, pour que chaque nouvelle industrie profite du développement simultané des autres.

La théorie de la croissance déséquilibrée (Schumpeter, Hirschman) : les entrepreneurs initient l'industrialisation en produisant les biens simples de remplacement des importations. Leur expansion peut être bloquée par des goulets d'étranglements successifs (absence de pièces, de matières premières, de débouchés) et pour les briser de nouveaux investissements seront nécessaires. Ceux-ci pourront être le fait de l'État ou d'autres entreprises. Ainsi, l'économie va se développer par étapes successives.

Les deux théories de la croissance sont adaptables aux pays pauvres dépendamment de leurs types d'économie. Une économie déjà diversifiée pourra s'orienter plus facilement vers un type de croissance équilibrée. Une économie largement ouverte sur l'extérieur et acceptant la spécialisation internationale sera amenée à une certaine forme de croissance équilibrée.

La théorie du commerce international : pour les libéraux, le commerce international est un des moteurs ou des servants de la croissance et les échanges sont mutuellement bénéfiques aux pays participants, quel que soit leur niveau de développement (Brasseul, 1989). Lewis affirme que, si la croissance de la production industrielle destinée au marché intérieur augmente les importations, il faut plus exporter. De même, si les

exportations agricoles s'accroissent suffisamment, cela stimulera la production industrielle destinée au marché intérieur. Ainsi va-t-il proposer trois stratégies pour soutenir l'industrialisation : exporter plus de produits de base, développer une économie autosuffisante, et exporter des produits manufacturés.

Les politiques du développement

L'agriculture : Le développement de l'agriculture concourt au développement économique. En effet, l'agriculture fournit la nourriture permettant d'alimenter tous les travailleurs des secteurs secondaire et tertiaire, elle produit également les matières premières qui seront transformées par l'industrie. Une agriculture productive fournira des produits agricoles bon marché, et réduira ainsi les coûts salariaux, ce qui permettra de faciliter l'accumulation du capital dans les autres secteurs. Par ailleurs la croissance rapide de la production agricole aura un effet déterminant sur la croissance du PIB, dans la mesure où l'agriculture reste le secteur dominant dans l'économie. (Kuznets).

L'industrialisation (Brasseul 1989, Kurt, 1991) : Tous les pays riches sont des pays industrialisés. Les activités industrielles présentent des avantages évidents pour le processus de développement. Elles créent davantage d'emplois que le secteur traditionnel, et permettent de diversifier et de moderniser l'économie : introduction plus rapide du progrès technique, formation des hommes, effets de liaisons et effets moteurs sur les autres activités. (Brasseul, 1989). L'industrialisation est donc présentée comme une étape incontournable pour le développement économique.

La théorie du big push : Les apports massifs de capitaux aux pays sous-développés peuvent les amener à brûler les quelques étapes suivies par les pays industrialisés et «décoller» rapidement. (Rostow, Rosentshein-Rodan et Lewis).

En somme, pour atteindre le développement, les pays du Sud doivent trouver un équilibre entre les politiques tournées vers la satisfaction des besoins essentiels (l'agriculture), la réduction des inégalités et l'amélioration des ressources humaines (l'éducation); celles qui visent l'ouverture sur l'extérieur et l'exploitation des avantages comparatifs, celles, enfin, qui permettent le bon fonctionnement du marché et du secteur privé, en particulier industriel. En outre, le développement économique est un processus de coopération entre l'État et l'entreprise privée, le problème est donc de trouver le meilleur équilibre possible. Les pays en voie de développement, même s'ils traversent une grave crise économique, ne sont pas victimes d'aucune fatalité du sous-développement comme le montrent les progrès réalisés. (Brasseul, 1989)

En conclusion, selon l'école optimiste, les pays du Sud finiront par se développer, il suffit tout simplement qu'ils mettent réellement en application...(suite p.9)

colloque...**PROGRAMME**

17^e journées Scientifiques
de la
Société d'Écologie Humaine

Colloque international
Arles 23 - 25 novembre 2005



Renseignements : UMR 6012 ESPACE - DESMID – 1, rue Parmentier – 13200 ARLES – France
Tél 33(0)4 90 93 86 66 – Fax 33(0)4 90 96 07 99 – Email : desmid@wanadoo.fr

**Publication
d'intérêt...**

www.greenleaf-publishing.com

Dans cet ouvrage:

Turcotte, Marie-France & Gendron, Corinne. 2005. ³Multi-Stakeholder Collaborative Processes, Regulation and Governance: Two Canadian Case Studies², In Demirag, I. (Éd.) Corporate Social Responsibility, Accountability and Governance: Global Perspectives, Greenleaf Publishing, p.56-63.

Séminaire...

«L'opérationnalisation du développement durable dans les entreprises»

par **Corinne Gendron**

Le 11 mai 2006

Dans le cadre des Séminaire de recherches interdisciplinaires sur le développement durable, organisé par La revue *Développement Durable et Territoires*

<http://www.revue-ddt.org/>

(Suite de la page 7)...les solutions proposées par le Nord.

2) L'école pessimiste du développement.

À partir des années 60, de nombreux auteurs ont remis en cause la crédibilité des théories et stratégies du développement.

«On est profondément conscient des limites des stratégies de développement adoptées dans le passé, et de plus en plus convaincu que ce n'est pas en revenant à ces stratégies que l'on sortira de la crise actuelle».(Rist, 1996).

Dans les années 60, le concept de développement a été déclaré « mort-né » par les anthropologues et les sociologues. Cette déclaration est due à la fragilité des résultats obtenus par la théorie de la modernisation mais surtout à cause de son caractère sociocentrique (Alain François). Le «développementalisme» est présenté immédiatement comme un substitut de l'idéologie coloniale. Latouche (2001) affirme aussi que le développementalisme est la poursuite de la colonisation par d'autres moyens.

Avant Latouche, Rist (1996) avait souligné que le développement n'est devenu qu'une justification du processus de la mondialisation, ainsi que de la domination des pays du Nord. En outre, Bret va continuer dans la même logique en affirmant que le concept de développement est devenu condamnable car présenté comme une nouvelle ruse inconsciente. Le développement ne peut être réduit à l'occidentalisation de la planète dans la mesure où celle-ci a produit à la fois le développement, mais l'opposition entre le monde riche et le monde pauvre. (Bernard Bret, 2002).

Ainsi, le développement toujours présenté comme une solution, est défini comme un problème et crée des problèmes (Rist, 1996). Le développement n'est pas simplement synonyme de croissance économique; c'est une croissance économique accompagnée de transformations. En fait, les techniques modernes permettent d'accroître les biens mis sur le marché, mais elles font disparaître les savoir-faire anciens; la richesse nationale progresse grâce à l'accumulation, mais les inégalités en font autant, l'industrialisation crée de nouveaux emplois mais réduit les possibilités de travailler de façon créative et de s'acquérir la reconnaissance sociale (Rist, 1996).

La problématique du développement est ainsi inscrite dans l'imaginaire occidental comme un cercle vertueux dans lequel croissance et progrès se développent à l'infini. Alors que cela ne correspond à aucune réalité historique, elle permet de mettre en place une série d'actions. À partir de cette croyance, les pratiques qui découlent sont nombreuses et contradictoires. Les

pays du Sud souffrent d'un développement non durable, d'un développement à éclipses, constamment remis en question par des mesures politiques éphémères imposées par les pays du Nord.

«Il y'a donc une tromperie lorsque les économistes énoncent des principes ou des lois censées s'appliquer à tous et partout car il n'est pas légitime de déduire une théorie générale des cas particuliers. Voilà sans doute pourquoi la plupart des économistes échouent lorsqu'ils parlent de développement; pour réussir ils devraient désapprendre ce qui leur a été enseigné». (Rist, 1996).

En outre, Alain François soutient que ni l'Afrique, ni l'Asie, ni le Maghreb...ne sont en retard sur notre voie de développement, pas plus que nous ne sommes en avance sur les leurs. Ce serait oublier l'autonomie des hommes à construire leur destin ou l'irréductibilité culturelle de ces peuples, porteuse d'autres logiques, d'autres valeurs, d'autres rationalités. La recherche d'un « mieux vivre » est une obsession universelle inscrite dans l'histoire des peuples mais il faut accorder à tous un droit à la différence dans cette quête. Seers va confirmer cette assertion de Rist en affirmant que les facteurs de production, la structure de l'économie, les finances publiques, le rôle du commerce extérieur, les dépenses des ménages, la structure de l'épargne et les capacités d'investissement, la croissance de la population, tout cela diffère radicalement d'un groupe de pays à l'autre. Il est donc impossible de penser, à la lumière de ces disparités que tous se comporteront de la même façon.

En somme, au cours des dernières décennies, toutes les mesures prises au nom du développement ont conduit à l'expropriation matérielle et culturelle. Leur échec a été si total qu'il est en vain de vouloir persévérer dans cette voie (Rist, 1996). Rist va même aller plus loin en affirmant que le développement apparaît comme suspendu entre la nécessité et l'impossibilité - voire l'inutilité de sa réalisation. Il sera soutenu par Latouche qui souhaite une société de décroissance sereine et conviviale sans développement.

Rist ne va pour autant nier les problèmes qu'il existe dans les pays du Sud. Il est primordial de mener des actions afin de réduire ses problèmes pour que les pays du Sud améliorent leur qualité. Ainsi va-t-il proposer des recommandations.

- Il ne faut pas spécialiser la périphérie dans son rôle d'exportateur de matières premières mais y développer une certaine forme...(suite p.11)

Lancement réussi pour le livre **Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise** codirigé par Marie-France Turcotte.

Turcotte M.F., A. Salmon. *Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise*. Collection pratiques et politiques sociales et économiques. Presse de l'Université du Québec, 2005. 238 pages.

Sur la photo de gauche à droite: Alain Lapointe, Corinne Gendron, Jean Pasquero et Marie-France Turcotte.



Appel de communication...

XXII^{èmes} Journées du Développement de l'Association Tiers-Monde

Associations et laboratoires organisateurs :

ATM, AFEBALK (association française d'études balkaniques), BETA (université de Nancy 2), Centre EREIA, Centre Ethique et Procédures (Université d'Artois), Réseau Développement Durable et Territoires Fragiles (IFRESI-CNRS).

ARRAS, 22-24 mai 2006

Les journées du développement de l'Association Tiers-Monde se déroulent chaque année dans un pays, du nord ou du sud, en partenariat avec une université. Le thème de ce XXII^{ème} colloque portera sur « Urgence, Solidarité, Gouvernance et Développement ».

(suite de p.9)... d'industrialisation par substitution des importations, quitte à faire appel au capital étranger. Il faut viser à un regroupement économique régional. Enfin, il faut que l'État joue un rôle pour prévenir les inégalités: il doit notamment engager la réforme agraire et veiller à une meilleure répartition des investissements.

- Le développement est un tout et non pas simplement un processus économique qui doit être endogène, c'est à dire surgir du for intérieur de chaque société. Il naît de la culture et ne se réduit pas à l'imitation des sociétés développées. *Il n'y a donc pas de formule universelle de développement.* Les riches ne prospéreront pas non plus sans le progrès des pauvres.
- Les gouvernements des pays en développement doivent se préoccuper davantage des besoins fondamentaux plus essentiels, c'est à dire à améliorer la nutrition, le logement, la santé, l'éducation et l'emploi de leurs populations.
- Le développement est un processus par lequel les pays et les peuples comptent sur eux mêmes et décident d'eux-mêmes des buts à atteindre. Au delà de la croissance du PNB, les gouvernements doivent s'interroger sur le point de savoir ce qu'il faut produire, par quels moyens et à quel coût social et écologique. Les pays du Sud sont divers et ne peuvent donc suivre la même voie pour atteindre l'objectif commun du développement.
- La modernisation ne devrait pas aller à l'encontre de la culture d'un peuple, il faut faire prévaloir la justice et respecter les minorités. Le développement est un processus qui implique une profonde transformation des structures. On ne peut pas se contenter de l'importer.
- Les manières de vivre une bonne vie sont nombreuses et il appartient à chaque société d'inventer la sienne.
- La croissance reste un objectif légitime puisqu'elle est nécessaire à l'amélioration des conditions de vie des pays dits pauvres, mais il convient toutefois d'en maîtriser la structure en favorisant la production de biens prioritaires, la poursuite de l'endettement peut être envisagée à la condition que les crédits accordés assurent les capacités de leur remboursement. L'intégration des économies des pays du Sud au système mondial devrait être sélective en fonction des avantages que chacun peut en retirer au lieu de se conformer sans précaution au principe de la liberté des échanges.

- Les accords internationaux sur les produits de base devraient permettre une stabilisation des prix favorable à toutes les parties, grâce à un fonds commun efficace. Enfin, les entreprises multinationales devraient accepter de transférer leurs technologies dans les pays du sud, lorsque ceux-ci en font la demande, sans que l'on n'abandonne pour autant la recherche de technologies appropriées.

Alain François va souligner aussi qu'il n'est pas question de nier les difficultés alimentaires, politiques et sanitaires qui existent ici ou là, mais plutôt d'éviter les raccourcis en projetant sur l'autre, et à sa place des recettes miracles et des formules toutes faites. Parce que l'économie, comme les autres actes accomplis en société, sont une œuvre historique et culturelle globale, le développement humain n'est pas quantifiable.

«Chaque situation locale est particulière et ne peut guère être traitée par des procédures générales...et des divagations chiffrées...aussi dérisoires que bien d'autres». (Pierre Gourou, 1982).

3) Le développement et la gouvernance

Le développement et la gouvernance ont souvent été associés dans la littérature. L'échec des politiques, des théories et des modèles de développement est souvent associé à la mauvaise gouvernance des dirigeants des pays du Sud. D'où l'importance de présenter le rôle de l'État dans l'application de deux principales théories de développement. Soit les théories du décollage économique dans les années 50 et la théorie néoclassique du développement dans les années 90.

Les théories du décollage économique dans les années 50

L'État est développeur dans les théories du décollage économique. La modernisation industrielle repose sur l'État qui reçoit d'importants transferts financiers internationaux. Dans cette perspective de l'économie libérale anglo-saxonne, l'État a un rôle d'allocateur efficace de ressources, des investissements, dans une économie ouverte. Les pays en voie de développement ont choisi les stratégies les plus interventionnistes (industries industrialisantes en Algérie et en Inde, nationalisation des ressources au Moyen Orient, substitution des importations en Amérique Latine avec thèses du CEPAL).

Petiteville (1998) va souligner que l'appréhension de l'État par les économistes dénote de l'ethnocentrisme qui se manifeste par l'usage des catégories d'analyse propres aux États des pays développés sur des entités qui « pour beaucoup, n'avaient en commun avec eux que la dénomination formelle d'État ». Il

...s'en suit : 1) une surestimation de l'économie utilisée par ces États comme base de développement; 2) une négligence de l'histoire du rapport État, économie et société et 3) une mauvaise analyse des ressources de ces États et de leur mode de fonctionnement.

La théorie néoclassique du développement dans les années 90.

Dans la théorie néoclassique du développement, l'état est modeste libéral. L'influence de la théorie néoclassique a débuté dans les années 80 dans les pays en voie de développement avec la crise financière et les programmes d'ajustement structurels (PAS) portée par le Consensus de Washington. Ses principales caractéristiques sont les suivantes:

- Spécialisation selon les avantages comparatifs (ressources naturelles et facteurs de production)
- Respect de la fixation des prix par le marché
- Épanouissement du secteur privé dans une libre et saine concurrence
- Résultats : profit de l'échange international et développement équilibré

Le rôle de l'État est de s'abstenir d'interférer défavorablement avec les règles du marché. Ainsi, les PAS devaient permettre la désétatisation de l'économie, et de la société, la privatisation des entreprises et la déflation de la fonction publique.

La fonction politique des théories du développement n'est pas neutre parce qu'elles ont contribué à déterminer le comportement des élites des PED et à façonner les politiques de développement. **L'analyse de l'État nécessaire dans les PED est fondée sur un discours normatif et propose un État libéral-démocratique qui n'existe sous cette forme dans aucune démocratie du monde.** Le paradigme néoclassique repose donc sur un État mythique construit pour les besoins de la cause.

Conclusion

Tout au long des discussions tenues dans notre groupe de réflexion, nous avons pu repérer quelques tendances importantes dans la théorie économique du développement. L'évolution théorique est relativement claire. D'abord, avant la première guerre mondiale, l'optimisme était de mise. En effet, l'idée de base était que les pays pauvres pourraient se développer à l'aide du commerce international. Très souvent, les auteurs proposaient à ces pays de suivre les mêmes étapes que les pays déjà industrialisés. Toutefois, nous avons aussi fait la lecture des auteurs plus réalistes qui s'inquiétaient des mauvais résultats du libre échange et qui ont commencé à mettre l'accent sur les différences entre le contexte dans lequel le monde développé avait atteint

des résultats favorables et le contexte auquel ces pays sous-développés étaient confrontés. Il est vrai que nous avons utilisé le terme pessimiste mais le terme réaliste serait plus approprié car toutes les théories, politiques et modèles de développement ont échoué au Sud. De même, il y a eu certains auteurs pendant les années 50 et 60 qui prônaient pour l'intervention étatique et pour la mise en place des politiques sociales.

Le concept de développement, comme l'équivalent d'une croissance économique qui permettrait autant l'industrialisation que le soulagement de la pauvreté, a laissé la place aux programmes d'ajustement structurels. Ainsi, pendant les années 70 et 80, l'accent a été mis sur le paiement de la dette et la stabilisation économique, tout en négligeant l'aspect social. D'une certaine façon, on peut dire que cette période a été une parenthèse dans l'histoire des idées en économie du développement. Rapidement cependant, la littérature s'est alors recentrée sur l'aspect social du développement économique, tout en mettant à l'avant le concept de développement durable.

En outre, nous nous sommes rendu compte de la complexité du sujet et des obstacles à surmonter. Lors de nos discussions après la présentation des textes, nous avons constaté que les réponses demeureraient partielles. Il existe encore beaucoup de pauvreté et de problèmes à régler. De même, la tendance dans les pays en développement est de blâmer les pays développés sans prendre en compte les obstacles internes au développement local. Nous croyons donc qu'il est nécessaire de viser des solutions locales. Nous pensons qu'il ne s'agit pas de rechercher les coupables de la mauvaise situation des pays du Sud car toutes les parties y ont joué un rôle mais qu'il faudrait trouver des solutions claires, réalistes et adaptées à chaque peuple. Il serait illusoire de croire encore qu'il existe des remèdes universels au développement. Nous sommes d'avis avec les auteurs qui soutiennent que les théories du développement sont un échec, mais que faut-il faire réellement pour permettre aux pays en voie de développement d'accéder à une meilleure qualité de vie? Telle est la question qui me préoccupe. Au terme de nos rencontres nous constatons que les auteurs ne traitent pas profondément des solutions qui doivent être mises en œuvre pour réduire ni même pour endiguer une pauvreté galopante qui est le réel fléau auquel l'humanité est plus que jamais confrontée en ce début de siècle surtout dans les pays en voie de développement.

¹La liste des modèles, théories et politiques de développement n'est pas exhaustive.

C O N V O C A T O R I A A P O N E N C I A S

Segundo coloquio internacional sobre el comercio justo:
El comercio justo y los objetivos del desarrollo sustentable
Del 19 al 21 de junio 2006, UQAM, Montréal

Coloquio organizado por

El centro de investigación en responsabilidad social y en desarrollo sustentable

Problemática del coloquio

Nuestro coloquio abordará el tema del comercio justo y los objetivos del desarrollo sustentable. Más precisamente, proponemos explorar las contribuciones y los límites del comercio justo a la luz de los criterios sociales, ambientales y económicos del desarrollo sustentable. La meta de este coloquio es avanzar la reflexión que se inició durante el primer coloquio internacional del 2002 que tenía por título « Comercio justo, cooperativas y desarrollo sustentable » y que reunió a más de 200 personas. Este coloquio trilingüe (francés, español, inglés) se dirige a la vez a practicantes e investigadores sobre el tema.

El comercio justo es considerado como una alternativa al mercado convencional y tiene un objetivo triple que converge con en el desarrollo sustentable, es decir, un desarrollo social, económico y ambiental. Debido a su preocupación por la justicia y la igualdad, el comercio justo propone cambiar las reglas del sistema neoliberal, al cual se opone ofreciendo un intercambio comercial con sentido social y político que va más allá del puro interés económico. De la misma manera, el comercio justo propone la creación de una red social rica en valores. Además, para los productores, este sistema pretende ser una herramienta de desarrollo que permite mejorar sus condiciones de vida, tener un acceso más justo a los mercados internacionales y estabilizar su situación económica.

El comercio justo se encuentra hoy en una encrucijada que inspira muchas interrogantes. ¿Cómo puede el comercio justo seguir siendo una alternativa al comercio convencional sin poner en riesgo su nicho en el mercado? ¿Cuáles son las ventajas, los riesgos y las condiciones de éxito de la certificación? ¿Es posible preservar los valores del movimiento al tiempo que se aumenta el volumen de ventas? Por ejemplo, ¿cuáles son las consecuencias de distribuir los productos de comercio justo en los grandes supermercados? ¿Cómo se pueden distinguir las iniciativas del comercio justo de aquellas de empresas comerciales dentro de una lógica de responsabilidad social y de desarrollo sustentable? ¿Cuál es la influencia del comercio justo sobre el contexto institucional y sobre las prácticas de las empresas comerciales? ¿El comercio justo permite realmente la mejora de las condiciones de vida de los productores? ¿Cómo se pueden comparar las exigencias del comercio justo en el Sur y en el Norte? ¿Cómo se viven de manera concreta los valores del comercio justo, tanto en los productores como en los distribuidores y los consumidores? Estas son sólo algunas de las preguntas que podrían ser abordadas y discutidas a profundidad a lo largo de este coloquio.

Sugerencia de temas para la propuesta de textos (esta lista no es exhaustiva):

Las repercusiones del comercio justo en términos de desarrollo sustentable / El comercio justo: ¿un nuevo movimiento social o un nicho de mercado? / Vías alternativas futuras para el comercio justo: su potencial, sus límites, sus implicaciones y sus riesgos de deriva / Prácticas alternativas y comercio justo / El potencial regulador del comercio justo / Estudios de caso de las organizaciones de comercio justo / Estudio de percepción de los consumidores / Estudios de mercado / Estudios sectoriales: el mercado de café, el sector alimenticio, los textiles, el turismo justo / Meta análisis (síntesis) de estudios sobre el comercio justo / Análisis del contexto jurídico e institucional / La perspectiva crítica del comercio justo y del desarrollo sustentable / El papel del comercio justo en la gobernabilidad de las empresas y de los mercados globalizados / Estudio comparativo de los valores y de las prácticas del comercio justo y de la responsabilidad social de la empresa / La relación entre el comercio justo y la economía social (cooperativas y organizaciones sociales sin fines de lucro)

Difusión y premios

Los textos de las ponencias enviadas antes de la fecha límite serán publicados en las Actas del coloquio. Los autores de las mejores comunicaciones serán invitados a participar en la publicación de una obra colectiva. Los premios para la mejor ponencia serán otorgados en las siguientes categorías:

Estudiante / estudio de caso / meta análisis (síntesis teórica) / análisis histórico / estudio de mercado o de percepción de los consumidores / estudio estratégico del sector o del nicho de mercado / comercio justo y desarrollo sustentable / comercio justo, gobernabilidad, regulación y conceptos recurrentes (por ejemplo, responsabilidad social de la empresa, economía solidaria y social) / prácticas alternativas, problemática y perspectivas para el futuro.

Típos de propuestas

Las propuestas pueden tomar dos formas, ya sea la de una ponencia o la de un taller. La propuesta de ponencias consiste en la presentación del o de los autores, del título y del resumen de la presentación. Las ponencias retenidas serán agrupadas según el tema por los organizadores del coloquio.

Por taller queremos decir un foro de discusión donde los participantes, elegidos según su experiencia o conocimiento particular, son invitados a discutir y debatir acerca de un tema en especial. La propuesta para un taller debe precisar el nombre y la afiliación del responsable del taller (de aquel que somete la propuesta), del presidente de la sesión, de cada uno de los participantes del panel (justificando la elección), y de los comentaristas, si es el caso. La propuesta para el taller debe también incluir una descripción del tema que será abordado y de su pertinencia, así como de la manera que será abordado. El responsable del taller es también responsable de su organización y cada miembro del panel debe comprometerse a participar (favor de añadir un correo electrónico con la confirmación de los participantes de la propuesta). Un espacio completo dentro del coloquio será reservado para los talleres (cerca de una hora y media o según las indicaciones del responsable de la propuesta de taller).

Comité científico : Marie-France Turcotte (UQAM), Corinne Gendron (UQAM), Louis Favreau (UQO), Jean-Guy Vaillancourt (UdeM), Marie-Claire Malo (HEC-Montréal), Olga Navarro-Flores, Darryl Reed (U. York).

Fecha límite para la presentación de resúmenes : **15 de octubre 2005**

Fecha límite para la presentación de ponencias : **1 de mayo 2006**

CRITERIOS DE PRESENTACIÓN DE LAS PROPUESTAS: www.esg.uqam.ca/crsdd

A P P E L D E C O M M U N I C A T I O N

Deuxième colloque international sur le commerce équitable

Le commerce équitable et le développement durable

19 au 21 juin 2006, UQAM, Montréal

Organisé par

La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Problématique du colloque

Le colloque porte sur le commerce équitable et les visées du développement durable. Plus précisément, nous proposons d'explorer les contributions et limites du commerce équitable à la lumière des visées sociales, environnementales et économiques du développement durable. L'objectif de ce colloque est de poursuivre la réflexion amorcée lors du premier colloque international de 2002 qui avait pour titre « Commerce équitable, coopératives et développement durable » et qui avait réuni plus de 200 personnes. Ce colloque trilingue (français, espagnol, anglais) s'adresse à la fois aux chercheurs et aux praticiens.

Le commerce équitable se présente comme une alternative au marché conventionnel et s'est fixé des objectifs qui rejoignent ceux d'un développement durable, soit un développement social, économique et environnemental. Dans un souci de justice et d'équité, le commerce équitable propose de changer les règles du système néo-libéral auquel il s'oppose. Il intègre à l'échange une signification sociale en investissant les transactions économiques d'un contenu social et politique. Le commerce équitable a aussi créé un réseau social chargé de valeurs. Pour les producteurs, le commerce équitable se dit être un outil de développement permettant d'améliorer leurs conditions de vie, d'avoir un accès selon des conditions plus justes aux marchés internationaux et de stabiliser leur situation économique.

Le commerce équitable se retrouve aujourd'hui à la croisée des chemins et ses enjeux posent de nombreuses questions. Comment le commerce équitable peut-il demeurer une alternative se distinguant du commerce conventionnel sans toutefois risquer la marginalisation ? Quels sont les avantages, les risques et les conditions de succès de la certification ? Est-il possible de préserver les valeurs du mouvement tout en accroissant les parts de marché ? Par exemple, quelles sont les conséquences de distribuer les produits du commerce équitable dans les grandes chaînes de magasins ? Comment les initiatives du commerce équitable se distinguent-elles de celles des entreprises commerciales qui développent des politiques de responsabilité sociale et de développement durable ? Quelle est l'influence du commerce équitable sur le contexte institutionnel et les pratiques des entreprises commerciales ? Le commerce équitable permet-il l'amélioration des conditions de vie des producteurs ? Comment se comparent les exigences du commerce équitable au Sud et au Nord ? Comment se vivent de manière concrète les valeurs du commerce équitable et ce, tant chez les producteurs, les distributeurs que les consommateurs ? Voici quelques-unes des questions que le colloque donnera l'occasion d'approfondir.

Suggestions de thèmes et de sujets pour les propositions de textes (cette liste ne se veut pas limitative) :

Les répercussions du commerce équitable en termes de développement durable / Le commerce équitable : nouveau mouvement social ou niche de marché ? / Voies d'avenir pour le commerce équitable : son potentiel, ses limites, ses enjeux et ses risques de dérive / Pratiques alternatives et commerce équitable / Le potentiel régulateur du commerce équitable / Études de cas d'organisations du commerce équitable / Études de perception des consommateurs de commerce équitable / Études de marché du commerce équitable / Études sectorielles du commerce équitable, par exemple, la filière du café, le secteur alimentaire, le textile, l'artisanat, le tourisme équitable / Études historiques du commerce équitable / Histoires de vie d'acteurs du commerce équitable / Méta analyse (synthèse) des études sur le commerce équitable / Analyses des contextes juridiques et institutionnels du commerce équitable / Perspective critique sur le commerce équitable et le développement durable / Rôle du commerce équitable dans la gouvernance des entreprises et des marchés mondialisés / Étude comparative des valeurs et des pratiques du commerce équitable et de la responsabilité sociale d'entreprise / Liens entre le commerce équitable et l'économie sociale (coopératives et OSBL)

Diffusion et prix

Les textes des communications retenues qui seront remis dans les délais prescrits seront publiés dans les Actes du colloque. Les auteurs des meilleures communications pourront être invités à participer à la publication d'un ouvrage collectif. Des prix pour la meilleure communication seront remis dans plusieurs catégories :

étudiante / étude de cas / méta analyse (synthèse théorique) / analyse historique et histoire de vie / étude de marché ou de perception des consommateurs / étude stratégique de secteur ou de filière / commerce équitable et développement durable / commerce équitable, gouvernance, régulation et concepts concurrents (par exemple, responsabilité sociale d'entreprise, économie sociale) / pratiques alternatives, enjeux et perspectives d'avenir.

Types de propositions

Les propositions peuvent prendre deux formes, soit celle d'une **communication** ou celle d'un **atelier**. La proposition de la communication consiste en la présentation de son ou de ses auteurs, du titre et du résumé de la présentation. Les communications retenues seront regroupées par thèmes par les organisateurs du colloque.

Par atelier nous voulons dire un forum de discussion où plusieurs participants choisis pour leur expertise ou leur expérience particulière sont invités à venir discuter et débattre d'un sujet. La proposition pour un atelier doit préciser le nom et l'affiliation du responsable de l'atelier (celui qui soumet la proposition), du président de séance, de chacun des participants du panel (avec justification de ce choix), et des commentateurs s'il y a lieu. La proposition pour l'atelier doit aussi inclure une description du thème abordé, de sa pertinence, et de la façon dont il sera abordé. Le responsable de l'atelier est responsable de son organisation et chaque membre du panel doit s'engager à y participer (joindre un courriel de confirmation à la proposition). Une période complète du colloque (environ 1h30 ou selon les spécifications du responsable de la proposition d'atelier) sera réservé pour l'atelier à l'intérieur du colloque.

Comité scientifique d'organisation du colloque : Marie-France Turcotte (UQAM), Corinne Gendron (UQAM), Louis Favreau (UQO), Jean-Guy Vaillancourt (UdeM), Marie-Claire Malo (HEC-Montréal), Olga Navarro-Flores, Darryl Reed (U. York).

Date limite de présentation des propositions : **15 octobre 2005**

Date limite de présentation des communications pour les Actes du colloque : **1 mai 2006**

RENSEIGNEMENTS SUR LES MODALITÉS DE SOUMISSION : www.esg.uqam.ca/crsdd

CALL FOR PAPERS

Second International Fair Trade conference
Fair Trade and Sustainable Development
June 19 to June 21 2006, UQAM, Montreal

Sponsored by the
 Chair in Social Responsibility and Sustainable Development
 Université du Québec à Montréal (UQAM)

The **Fair Trade and Sustainable Development** conference aims to explore the contributions and limits of Fair Trade from the perspective of the social, economic and environmental goals of sustainable development. The goal of the conference is to continue the analysis begun at the first international conference held in 2002, which brought together more than 200 people under the banner: "Fair Trade, Cooperatives and Sustainable Development". Researchers as well as practitioners are invited to attend this conference which will be conducted in English, French and Spanish.

Fair Trade is an alternative economic network embedded in social values. Based on the values of justice and equity, Fair Trade presents a critique of the neo-liberal economic order and globalization and seeks to change the ways international business is conducted by injecting social and political considerations into economic transactions. For local producers, Fair Trade serves as a development tool to improve their living conditions, to provide fairer access to international markets and to stabilize their economic situation. Under certain conditions, Fair Trade can serve to popularize more environmentally sustainable practices.

Today, Fair Trade finds itself at a crossroads which poses challenges and raises numerous questions. How can Fair Trade remain an alternative that distinguishes itself from conventional trade without bearing the risk of remaining marginal? What are the advantages, the risks and the conditions of success for fair trade certification? Is it possible to preserve the movement's values while increasing market access? For example, what are the consequences of distributing Fair Trade products in supermarkets? How do Fair Trade initiatives distinguish themselves from other commercial enterprises that have socially responsible and sustainable policies? What influence has Fair Trade had on the institutional context and practices of traditional business enterprises? Does Fair Trade improve the living conditions of producers? How do Fair Trade requirements compare for organizations from the North and from the South? These are some of the questions that will be addressed during the conference.

Suggested Themes and Subjects for Proposals (this list is not intended to be exhaustive):

Fair Trade's impact on sustainable development / Fair Trade: new social movement or market niche? / Future avenues for Fair Trade: potential, limits, challenges and risks of being side tracked. / Alternative practices and Fair Trade / Fair Trade's and the regulation of the economy / Case studies of Fair Trade organizations / Study of consumer perceptions and buying behaviour of Fair Trade products / Market studies of Fair Trade / Sectoral analysis of Fair Trade, for example, coffee, agriculture, processed food, textiles, handicrafts, tourism / Historical studies of the Fair Trade movement and of Fair Trade organizations / Life stories of Fair Trade promoters or practitioners / Meta-analysis of research on Fair Trade / Analysis of the legal and institutional context of Fair Trade / Critical perspective on Fair Trade and sustainable development / The role of the Fair Trade movement in the governance of global corporations markets / Comparative study of the values and practices of Fair Trade and of Corporate Social Responsibility / Links between the Fair Trade and the social economy (cooperatives and NGOs) movements

Publication and prizes

Papers selected for the conference which have been submitted by the deadline (May 1st, 2006) will be published in a volume of Conference Proceedings. Some authors will be invited to contribute their submissions as a chapter in an edited book. Prizes for the best papers will be awarded in several categories:

Student / Case studies / Meta analysis / Historical studies and life stories / Market and consumer perception studies / Strategic and sectoral analysis / Fair Trade and sustainable development / Fair Trade, governance, regulation and competing concepts (for example, corporate social responsibility, social economy) / Alternative practices, challenges and future perspectives

Types of proposals

Proposals will be accepted for both **papers** and **workshops**. Proposals for papers must include the name of the author(s), the title and an abstract. Papers selected will be grouped into themes by the organizers of the conference.

By workshop we mean a discussion forum where several participants, selected for their particular expertise or experience, are invited to discuss and debate a topic. The proposal for a workshop must specify the name and affiliation of: 1) the convenor of the workshop (the person submitting the proposal); 2) the chair of the workshop (which may be the convenor or a different individual); 3) each member of the workshop panel as well as; 4) any commentators (if applicable). The workshop proposal must include a description of the theme for discussion, its relevance and how it will be approached. The choice of the members of the panel must also be explained. The convenor is responsible for organizing the workshop. Each panel member must confirm their willingness to participate (please attach an e-mail confirmation from each panelist). A complete session of the conference will be allocated for the workshop (approximately 90 minutes, but this may vary at the discretion of the convenor).

Scientific committee: Marie-France Turcotte (UQAM), Corinne Gendron (UQAM), Louis Favreau (UQO), Jean-Guy Vaillancourt (UdeM), Marie-Claire Malo (HEC-Montréal), Olga Navarro-Flores, Darryl Reed (U. York).

Final date for submission of abstracts: **October 15th, 2005**

Final date for submission of papers: **May 1st, 2006**

SÉMINAIRES SCIENTIFIQUES DE LA CHAIRE 2005-2006

La gouvernance et la légitimité

Pour une quatrième année consécutive, la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable a le plaisir de vous convier à sa série annuelle de séminaire sur la gouvernance et la légitimité. Cette série annuelle de séminaires scientifiques fait suite à la série de séminaires sur la responsabilité sociale de l'entreprise (2002-2003), à celle sur la régulation (2003-2004) et à celle sur les nouveaux mouvements sociaux économiques (2004-2005). En continuité avec celles-ci, la série sur la gouvernance et la légitimité vise à étudier des œuvres fondamentales afin de développer une compréhension approfondie de ces deux thèmes susceptible d'enrichir nos analyses sur la responsabilité sociale, les innovations régulatrices et les nouveaux mouvements sociaux économiques.

La mondialisation économique et financière a considérablement réduit la capacité des États à exercer un contrôle sur l'activité économique en général, dont une large portion est désormais « déterritorialisée », mais préside également à une nouvelle dynamique entre les États et les entreprises multinationales qui sont devenues, avec les institutions commerciales internationales, les acteurs clefs de la mondialisation (Petrella, 1989). Bon nombre d'activités sont ainsi soustraites du pouvoir coercitif de l'État national et le contrôle que celui-ci exerce sur un territoire, légitimé selon une logique démocratique, cède la place à un ordre mondial négocié entre États, à propos de leurs entreprises et de leurs marchés, ordre négocié venant se répercuter sur les politiques mises en œuvre à l'échelle nationale. Par ailleurs, le quasi-gouvernement commercial que représente l'OMC entre en contradiction avec d'autres institutions en émergence, témoignant d'une nouvelle facette de la mondialisation, plus précisément les forums alternatifs portés par une société civile qui se structure à l'échelle internationale (De Sousa-Santos, 2001) et le droit « normatif » mondial (pénal et environnemental, par opposition au droit commercial) (Rocher, 2001). La pluralité des systèmes juridiques à l'échelle internationale pose des problèmes de compatibilité, d'articulation et de hiérarchisation qui n'ont pas encore été résolus (Juillet, 2001). Quant aux mobilisations sociales, leur caractère mondial les érige en nouvel interlocuteur des entreprises et des institutions commerciales internationales, mais ce non seulement dans l'arène sociale et politique, mais aussi sur la scène économique. Enfin, sur le plan national, nous assistons également à de profondes transformations des processus de réglementation qui tendent à devenir partenariaux, négociés, volontaires et progressifs (Yssalis, 1999; Schrecker, 1984; Rocher, 2001; Halley, 1997; Harrison, 1997; Gendron et Turcotte, 2003). Tout cela survient dans un contexte où les institutions économiques, les gouvernements, les entreprises et d'autres acteurs vivent une crise de légitimité (Weber 1995, Habermas 1997, Beck 2001). Dans le cas des systèmes politiques, on a remis en question leur capacité à légitimer leur pouvoir et leur rationalité (Weber 1995, Habermas 1976). Nous le verrons au fil des séminaires, le politique n'est pas la seule sphère de la société qui cherche à recouvrer une légitimité en crise. En somme, nous souhaitons éclaircir, dans le cadre de cette quatrième année, les termes du débat sur les transformations de la nature et des modes de gouvernance à l'ère de la mondialisation, en étudiant des auteurs clefs (Weber, Beck, Habermas, Foucault, etc.) et en nous penchant notamment sur les théories de la gouvernance et sur quelques institutions clefs et leur fonctionnement (à l'échelle internationale : OMC, ALENA, UE, Tribunal pénal international, OIT, etc.; à l'échelle nationale, les comités multipartites de réglementation, les contrats « réglementaires », etc.).

La série se présente comme une continuité où seront notamment étudiés des auteurs classiques, en allant vers des auteurs de plus en plus contemporains ainsi que certains commentateurs de ces auteurs. Vous trouverez en annexe la programmation ainsi que les thématiques des différents séminaires. Cette année, ceux-ci se tiendront un jeudi de chaque mois, de 14h00 à 17h00.

SÉMINAIRES SCIENTIFIQUES DE LA CHAIRE 2005-2006

La gouvernance et la légitimité

Premier séminaire – 15 septembre 2005 : Weber, Max. *Économie et société*.

Deuxième séminaire – 6 octobre 2005 : Habermas, Jürgen. *Droit et démocratie* et *Raison et légitimité*.

Troisième séminaire – 3 novembre 2005 : Ladrière, Paul et Claude Gruson. *Éthique et gouvernabilité*.

Quatrième séminaire – 1^{er} décembre 2005 : Foulcalt, Michel. *Sécurité, Territoire, Population et Naissance de la biopolitique*.

Cinquième séminaire – 26 janvier 2006 : Beck, Ulrich. *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation* et *La société du risque*.

Sixième séminaire – 16 février 2006 : March, James G. et Johan P.Olsen. *Democratic governance*.

Septième séminaire – 16 mars 2006 : Held, David. *Democracy and the global order*.

Huitième séminaire – 13 avril 2006 : Beauchemin, Jacques. *La société des identités*.

Neuvième séminaire – 18 mai 2006 : Pierre, Jon et Guy B.Peters. *Governance, politics and the state*.

Dixième séminaire – 8 juin 2006 : Séminaire synthèse

Renseignements: crsdd@uqam.ca

CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable
ESG UQÀM

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 6192
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000
poste 6972#

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: crsdd@uqam.ca

Visitez notre site Internet

www.crsdd.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique

crsdd@uqam.ca

Bulletin de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Rédacteur en chef : Lysiane Roch

Rédacteur-adjoint, graphisme : Julien Boucher

Collaborateur : Marina Atsé

Pour soumettre un article, prière de consulter le site web www.crsdd.uqam.ca.